

LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE EN **2017**

- Analyse des rapports d'activité des structures

LES APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE EN 2017

Une étude financée par

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Réalisée par l'ORS Nouvelle-Aquitaine

Nadine SCANDELLA

CONTEXTE	1
----------------	---

I. UN DISPOSITIF REGIONAL DE 11 STRUCTURES GESTIONNAIRES D'APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE FIN 2017	2
• 137 places d'ACT dans la région fin 2017	2
• 209 personnes accueillies dans les ACT de la région en 2017	4
• 84 personnes admises dans les ACT de Nouvelle-Aquitaine en 2017	9
• 57 ETP en poste dans les ACT de la région	13

INDEX DES GRAPHIQUES

Graph. 1.	Répartition par âge des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017 (%).....	5
Graph. 2.	Répartition des sorties du dispositif des ACT de Nouvelle-Aquitaine, selon les durées de séjour, en 2017 (en %).....	12
Graph. 3.	Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017.....	13

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1.	Le dispositif des ACT de Nouvelle-Aquitaine, fin 2017.....	2
Tableau 2.	Les places d'ACT de Nouvelle-Aquitaine et leurs spécificités, en 2017	3
Tableau 3.	Nombre de structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine* selon les principaux services d'intervention extérieurs, en 2017	4
Tableau 4.	Les personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017.....	4
Tableau 5.	Profil des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	5
Tableau 6.	Répartition par type de droit au séjour des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017.....	6
Tableau 7.	Répartition par type de protection maladie de base des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017.....	6
Tableau 8.	Répartition par type de complémentaire santé des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	7
Tableau 9.	Répartition par type de ressources des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	7
Tableau 10.	Répartition par pathologies justifiant l'admission, des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017	8

Tableau 11.	Proportion de personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine en 2017, selon les pratiques addictives et la reconnaissance du handicap	9
Tableau 12.	Nombre d'admissions dans les ACT de Nouvelle-Aquitaine et rapport entre les nombres d'admissions et la file active de l'année (%), en 2017	9
Tableau 13.	Répartition des admissions dans les de ACT de Nouvelle-Aquitaine* selon l'origine de la demande d'admission, en 2017.....	10
Tableau 14.	Répartition des refus d'admissions enregistrées par les structures de ACT de Nouvelle-Aquitaine selon le motif de refus, en 2017	11
Tableau 15.	Répartition des sorties enregistrées par les structures de ACT de Nouvelle-Aquitaine selon l'orientation à la sortie, en 2017.....	12
Tableau 16.	Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017.....	14
Tableau 17.	Nombre d'équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, et ratio entre les ETP et le nombre de place, en 2017	14

CONTEXTE

L'Agence régionale de la santé de Nouvelle-Aquitaine a souhaité disposer d'un bilan du dispositif régional des appartements de coordination thérapeutique (ACT).

Les ACT ont été créés en 1994 suite à la circulaire relative à la mise en place d'un programme expérimental de structures d'hébergement pour personnes malades du SIDA. Ils ont quitté le cadre expérimental et obtenu une assise pérenne en étant intégrés au dispositif médico-social régi notamment par les lois n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Ils ont également été ouverts à d'autres pathologies chroniques sévères.

Le décret n°2002-1227 du 03 octobre 2002 précise que ces appartements « hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical. Fonctionnant sans interruption, de manière à optimiser une prise en charge médicale, psychologique et sociale, ils s'appuient sur une double coordination médico-sociale devant permettre l'observance des traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux (allocation aux adultes handicapés, revenu minimum d'insertion...) et l'aide à l'insertion sociale ».

La durée d'hébergement est définie en lien avec la personne accueillie sur la base du projet individuel.

« La coordination médicale comprend la constitution et la gestion du dossier médical, les relations avec les médecins prescripteurs libéraux, hospitaliers et les réseaux ville-hôpital, la coordination des soins (HAD, SSIAD, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes...), l'aide à l'observance thérapeutique, l'éducation à la santé et à la prévention, les conseils en matière de nutrition, la prise en compte éventuelle des addictions en lien avec le dispositif spécialisé, le respect des conditions de sécurité (élimination des déchets...), le soutien psychologique des malades.

La coordination psycho-sociale comprend l'écoute des besoins et le soutien, le suivi de l'observance thérapeutique y compris lors des périodes d'hospitalisation, l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement, en s'appuyant sur les réseaux existants, l'accompagnement lors des déplacements en cas de besoin. »

Ce bilan est réalisé par l'Observatoire régional de la santé Nouvelle-Aquitaine à partir des rapports d'activité renseignés par les structures et recueillis par l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine. Les rapports d'activité ne sont pas standardisés à l'échelle nationale mais reprennent un format utilisé par plusieurs ARS. Ce recueil est le premier initié dans la région par l'ARS.

L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine pilote et finance cette étude.

I. UN DISPOSITIF REGIONAL DE 11 STRUCTURES GESTIONNAIRES D'APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE FIN 2017

➤ 137 places d'ACT dans la région fin 2017

Fin 2017, le dispositif est installé dans neuf départements de Nouvelle-Aquitaine. Le département de Gironde compte deux services installés à Bordeaux et Bègles dans l'agglomération bordelaise, les Pyrénées-Atlantiques en comptent également deux, un à Pau et l'autre à Biarritz. En Creuse, le service est scindé en deux sites, l'un situé à Bussière-Danoise dans la communauté d'agglomération du Grand Guéret, l'autre à Aubusson au sud de Guéret. Dans les autres départements, le service est situé dans les villes de préfecture, La Rochelle, Périgueux, Mont-de-Marsan, Agen, Poitiers et Limoges. Aucun service n'est implanté dans les trois départements de Charente, Corrèze et Deux-Sèvres. Trois structures d'ACT ont été autorisées en 2018, permettant de couvrir ces trois départements.

Neuf structures ont le statut associatif et deux sont rattachés à des centres hospitaliers publics de santé mentale.

Les gestionnaires d'ACT assurent également la gestion de différents dispositifs du champ social, parfois médico-social ou sanitaire. Les dispositifs les plus fréquents sont ceux du secteur de l'addictologie (6/11), devant celui des personnes handicapées (5/11) et des services de prévention et d'accueil (4/11). Les organismes gestionnaires de structures sanitaires sont moins représentés (3/11) tout comme ceux du secteur social (2/11). Le secteur des personnes âgées, de l'orientation (SIAO-115) et de l'accompagnement social vers un logement ou l'insertion professionnelle sont représentés chacun par une structure.

Tableau 1. *Le dispositif des ACT de Nouvelle-Aquitaine, fin 2017*

Organisme gestionnaire	Ville d'implantation
17-Cordia	Aytré
23-CH Saint-Vaury	Bussière-Dunoise et Aubusson
24-Aurore	Périgueux
33-Groupe SOS	Bègles
33-La Case	Bordeaux
40-La Source Landes Addictions	Mont-de-Marsan
47-Sauvegarde	Agen
64-Le Colombier	Pau
64-ARSA Pyrénées-A.	Biarritz
86-Cordia	Poitiers
87-CH Esquirol	Limoges
Nouvelle-Aquitaine	11 sites

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Le dispositif régional comprend 137 places autorisées et installées fin 2017. Le CH Saint-Vaury de Creuse a installé les places sur deux sites.

La taille des structures varie de 5 lits en Creuse à 24 lits à Bordeaux.

Les chambres individuelles représentent deux tiers des places de l'ensemble régional et 100 % de celles de cinq structures. L'hébergement semi-collectif représente 21 % des places, le collectif 10 %.

Près d'un quart des places sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Cette proportion varie de 0 (trois structures) à 60 % (deux structures).

Une présence 24h/24 est disponible dans une structure et un système d'astreinte mis en place dans neuf autres. Une seule structure déclare ne pas disposer de mesure d'astreinte.

Tableau 2. Les places d'ACT de Nouvelle-Aquitaine et leurs spécificités, en 2017

	Nb de places	Hébergement individuel	Hébergement semi-collectif	Hébergement collectif
17-Cordia	13	5	4	4
23-CH Saint-Vaury	5	0	0	5
24-Aurore	11	11	0	0
33-Groupe SOS	24	12	12	0
33-La Case	14	14	0	0
40-La Source Landes Addictions	13	13	0	0
47-Sauvegarde	11	11	0	0
64-Le Colombier	9	4	5	0
64-ARSA Pyrénées-A.	15	10	0	5
86-Cordia	14	6	8	0
87-CH Esquirol	8	8	0	0
Nouvelle-Aquitaine	137	94	29	14

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les ACT font régulièrement appel à des partenaires extérieurs. En 2017, toutes les structures ont fait appel à des services de soins infirmiers à domicile ou d'infirmiers libéraux qui sont intervenu auprès de 86 patients. Trois structures ont fait intervenir un service d'hospitalisation à domicile (HAD) et cinq ont fait installer un appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés ...). Des services d'aide à domicile sont également cités ainsi que des professionnels spécifiques (aide médico-psychologique, psychologue, diététicien, podologue, kinésithérapeute, psychomotricien, orthophoniste, professionnels de l'addictologie).

D'autres services du champ social interviennent également, notamment d'interprétariat (cité par cinq structures), et des services spécialisés dans l'accès à l'emploi ou la formation (conseiller emploi, insertion, accès à la formation, alphabétisation).

Tableau 3. Nombre de structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine selon les principaux services d'intervention extérieurs, en 2017

	Nb de structures
Soins	
Services infirmiers à domicile	11
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés)	5
Hospitalisation à domicile, service de soin palliatif à domicile	3
Kinésithérapeute	3
Champ social	
Service emploi, formation	7
Service d'interprétation	5
Juriste	3

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

➤ 209 personnes accueillies dans les ACT de la région en 2017

Au cours de l'année 2017, 209 personnes ont été accueillies par les ACT de la région, dont 39 % de personnes nouvelles. Le rapport entre le nombre de personnes accueillies et le nombre de places s'élève à 1,5 personnes par place. Ce rapport varie de moins de 1 à 2,3 selon les structures.

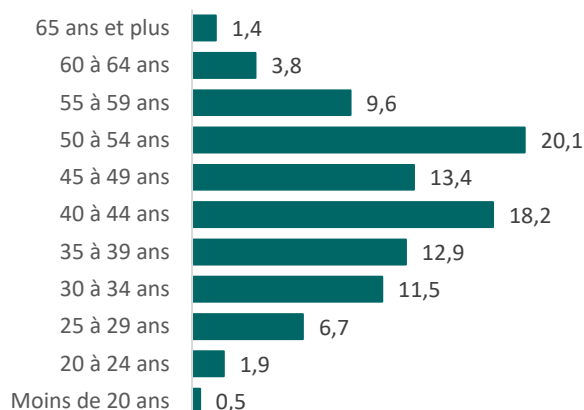
Tableau 4. Les personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	File active	% nouvelles personnes	nb de personnes par place
17-Cordia	16	18,8	1,2
23-CH Saint-Vaury	5	100,0	1,0
24-Aurore	15	20,0	1,4
33-Groupe SOS	37	35,1	1,5
33-La Case	21	42,9	1,5
40-La Source Landes Addictions	22	50,0	1,7
47-Sauvegarde	16	37,5	1,5
64-Le Colombier	14	35,7	1,6
64-ARSA Pyrénées-A.	26	42,3	1,7
86-Cordia	19	31,6	1,4
87-CH Esquirol	18	55,6	2,3
Nouvelle-Aquitaine	209	39,2	1,5

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

La moitié des personnes accueillies en 2017 sont âgées de 40 à 55 ans. Mais les personnes plus jeunes, de 30-40 ans, sont également représentées (un quart). La proportion de personnes de moins de 40 ans, 33 % à l'échelle régionale, varie de 10 % à 50 % selon les structures. Cinq personnes de moins de 25 ans ont fait un séjour dans un ACT de la région en 2017.

Graph. 1. Répartition par âge des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017 (%)



Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les personnes accueillies en ACT sont domiciliées avant leur admission dans le département de l'ACT le plus souvent (82 %) et quelques-unes ne disposent d'aucune domiciliation (3 %).

Les conditions d'hébergement des personnes avant leur admission sont durables pour 32 %, précaires ou provisoires pour 55 % et un quart ne disposait d'aucun hébergement.

Près de 88 % des personnes accueillies sont isolées (célibataires, séparées, divorcées ou veuves). Environ 12 % sont en couple, mariées ou en union libre.

Les ACT ont accueilli 38 personnes placées sous-main de justice ou sortant de prison, soit 18 % de la file active. Les plus nombreuses sont accueillies dans le cadre d'un aménagement de peine (56 %), une personne pour raison médicale et 42 % sont prises en charge à leur libération.

Tableau 5. Profil des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	%
Personnes domiciliées dans le département	82,3
En couple	11,5
Hébergement avant l'admission	
Héb. durable	19,8
Héb. provisoire ou précaire	55,1
Sans hébergement	25,1
Total	100,0
Situation des personnes placées sous-main de justice ou sortant de prison	
Résidents sous-main de justice ou sortant de prison	18,2
Aménagement de peine	55,9
Suspension de peine pour raison médicale	2,9
Sortie de prison (libération)	41,2
Total	100,0

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Environ 6 % des personnes accueillies en 2017 sont entrées sans titre de séjour et 10 % disposaient d'un titre temporaire. Les autres disposent le plus souvent d'une carte nationale d'identité (72 %).

Tableau 6. Répartition par type de droit au séjour des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre	%
Carte Nationale d'Identité	148	72,5
Documents officiels et temporaires	21	10,3
Personnes sans titre de séjour	13	6,4
Personne membre de la C.E. (en possession ou non de sa CNI ou de son passeport)	12	5,9
Autres	10	4,9
Total	204	100,0

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Près de 40 % des personnes accueillies au cours de l'année 2017 sont affiliées au régime général ou à un autre régime de protection maladie. Une proportion plus importante (51 %) est affiliée à la couverture maladie universelle (CMU) et 7 % à l'aide médicale d'État (AME). Cette aide donne accès aux soins aux personnes de nationalité étrangère en situation irrégulière résidant en France depuis au moins trois mois et disposant de faibles ressources. La proportion de personnes sans couverture est faible (3 %).

Près de 80 % des personnes accueillies bénéficient du régime des affections de longue durée (ALD) à l'entrée dans la structure. Cette proportion est proche de 100 % dans cinq structures.

Tableau 7. Répartition par type de protection maladie de base des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre	%
Affiliation au régime général	69	34,5
Autre régime obligatoire d'assurance maladie	9	4,5
Couverture maladie universelle (CMU)	102	51,0
Aide médicale Etat (AME)	14	7,0
Sans couverture	6	3,0
Total renseigné	200	100,0
Non renseigné	9	4,3

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les personnes sont très majoritairement bénéficiaires d'une couverture complémentaire à l'entrée en ACT (83 %). De plus, les bénéficiaires de l'AME bénéficient d'une couverture pour les soins à 100 %.

Tableau 8. Répartition par type de complémentaire santé des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre	%
Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)	95	51,4
Assurance complémentaire facultative (mutuelle)	58	31,4
Sans couverture complémentaire	32	17,3
Total renseigné	185	100,0
Non renseigné	11	5,6

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Les personnes accueillies en ACT ont des ressources majoritairement issues de la solidarité. Les plus nombreuses reçoivent l'allocation adulte handicapé (AAH), devant le revenu de solidarité active (RSA). Les revenus de remplacement (retraite, pré-retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale, allocation de chômage), liés au travail, concernent 10 % des personnes, les revenus d'activité environ 2 %. A l'opposé, 12 % entrent en ACT sans revenu ni ressource.

Tableau 9. Répartition par type de ressources des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nombre	%
AAH	79	40,9
RSA	55	28,5
Revenu de remplacement*	20	10,4
Revenu de l'activité (salaires et primes)	3	1,6
Autres**	13	6,7
Sans revenu ni ressources	23	11,9
Total renseigné	193	100,0
Non renseigné	16	7,7

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

*pension de retraite, allocation de pré-retraite, pension d'invalidité, indemnités journalières de sécurité sociale, allocation chômage, etc. ** : autres prestations sociales, formation rémunérée, ressources provenant d'un tiers, non renseigné

Deux groupes de pathologie sont à l'origine de la moitié des admissions. Le premier groupe est associé aux dépendances aux substances psychoactives (30 %), le deuxième rassemble les infections chroniques (VIH, hépatite C, tuberculose). Les maladies psychiatriques et les cancers sont chacun à l'origine d'environ 10 % des admissions. Les autres pathologies regroupent un quart des admissions.

Tableau 10. Répartition des personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine, selon les pathologies justifiant l'admission, en 2017

	Nombre	%
Conduites addictives ou traitement de substitution aux opiacées	48	22,5
VIH	26	12,2
Maladie psychiatriques, (1)	23	10,8
Cancer	20	9,4
Cirrhose, insuffisance hépatique	17	8,0
Hépatite C	13	6,1
Diabète	13	6,1
Maladie cardio-vasculaire	11	5,2
Autres	11	5,2
Insuffisance rénale chronique	9	4,2
Pathologie pulmonaire chronique	6	2,8
Troubles neurocognitifs (ex : séquelles d'AVC...)	4	1,9
Maladie neurologique dégénérative (2)	3	1,4
Maladies systémiques	2	0,9
Handicap moteur	2	0,9
Maladies ostéo-articulaires	2	0,9
Tuberculose	1	0,5
Maladies digestives, du tube digestif, gastro-intestinales	1	0,5
Maladies génétiques, (3)	1	0,5
Total	213	100,0

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

(1) maladies psychologiques, troubles du comportement, troubles anxieux, troubles dépressif, trouble de la personnalité, trouble de l'alimentation

(2) sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, Parkinson)

(3) maladies orphelines, maladies rares (myopathie, mucoviscidose ...)

Des comorbidités ont été indiquées par 10 structures (193 patients). Les plus fréquentes sont les troubles psychiatriques (34 % de la file active) et les conduites addictives (27 %) devant l'hépatite C (12 %).

Les conduites addictives à risque sont en effet très présentes parmi les personnes accompagnées par les ACT. L'usage nocif d'alcool concerne 38 % des patients, celui de substances psychoactives 30 %. Une proportion comparable est sous traitement de substitution aux opiacés.

Par ailleurs, 34 % des personnes ont une reconnaissance de handicap attribuée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Tableau 11. Proportion de personnes accueillies par les ACT de Nouvelle-Aquitaine en 2017, selon les pratiques addictives et la reconnaissance du handicap

	Nombre	%
Usage à risque ou nocif d'alcool	79	37,8
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives - (hors alcool et hors tabac)	61	29,2
Traitement de substitution aux opiacés	62	29,7
Nombre de personne reconnues handicapées par la MDPH*	71	34,0

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* maison départementale des personnes handicapées

➤ 84 personnes admises dans les ACT de Nouvelle-Aquitaine en 2017

Le nombre de personnes admises dans les onze structures d'ACT de la région au cours de l'année 2017 s'élève à 84. Elles représentent 40 % de l'ensemble des personnes accueillies. Cette proportion s'étend de 25 % à 100 % pour une structure ouverte dans l'année.

Tableau 12. Nombre d'admissions dans les ACT de Nouvelle-Aquitaine et rapport entre les nombres d'admissions et la file active de l'année (%), en 2017

	Nombre de nouvelles admissions	Rapport entre nb d'admissions et la file active (%)
17-Cordia	4	25,0
23-CH Saint-Vaury	5	100,0
24-Aurore	3	20,0
33-Groupe SOS	12	32,4
33-La Case	10	47,6
40-La Source Landes Addictions	11	50,0
47-Sauvegarde	6	37,5
64-Le Colombier	5	35,7
64-ARSA Pyrénées-A.	11	42,3
86-Cordia	7	36,8
87-CH Esquirol	10	55,6
Total Région	84	40,2

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

D'après les données de dix structures, près de 40 % des personnes admises dans l'année ont été orientées par un service social hospitalier, 31 % par un service médico-social et 8% par la justice.

Tableau 13. Répartition des admissions dans les de ACT de Nouvelle-Aquitaine* selon l'origine de la demande d'admission, en 2017

	Nombre*	%
Services sociaux hospitaliers (et autres : ELSA, service de médecine...)	30	38,5
Établissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	24	30,8
SPIP ou UCSA** (personnes placées sous main de justice ou sortie de prison)	6	7,7
Initiative de la personne ou des proches	4	5,1
Établissement social d'hébergement (CHRS...)	3	3,8
Services sociaux municipaux/départementaux	3	3,8
Association d'aide aux malades	2	2,6
Association ou structure interne	1	1,3
Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	1	1,3
Autre association	1	1,3
Autre	3	3,8
Total	78	100,0

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

* 10 structures sur 11 renseignées (78 admissions sur 84)

** SPIP : service pénitentiaire d'insertion et de probation ; UCSA : unité de consultations et de soins ambulatoires

Les structures d'ACT de la région ont reçu 307 demandes d'admissions durant l'année 2017, qui représentent 2,2 demandes par place.

Les structures ont notifié 174 refus d'admissions en 2017. Le manque de places disponibles a concerné 22 % d'entre eux. Dans 15 % des cas, des critères médicaux sont à l'origine du refus (besoin d'hospitalisation ou comorbidités psychiatriques trop sévères). À l'opposé, les besoins d'accompagnement ne nécessitent pas ceux offerts par les ACT pour 18 % des refus. D'autres refus sont motivés par un dossier incomplet ou le refus de la personne (18 %).

Tableau 14. Répartition des refus d'admissions enregistrées par les structures de ACT de Nouvelle-Aquitaine selon le motif de refus, en 2017

	Nombre de refus d'admission	%
Absence de place disponible (capacité d'accueil atteinte)	39	22,4
Le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie, pas de pathologie chronique, pas de coordination médicale à mettre en place ...)	31	17,8
Le dossier est incomplet, la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé	31	17,8
La personne nécessite une prise en charge hospitalière	17	9,8
Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (personne à mobilité réduite, présence d'accompagnant, présence d'un animal, ...)	11	6,3
Le dossier est hors critère en fonction du projet d'établissement	9	5,2
Refus en raison des comorbidités psychiatriques	8	4,6
La personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	8	4,6
Refus en raison des conduites addictives	6	3,4
La personne est sans ressource ou en situation irrégulière	3	1,7
La personne est hors critère d'âge (trop jeune ou trop âgée)	2	1,1
La personne est décédée	2	1,1
La personne possède déjà un logement autonome ou une coordination médicale est déjà en place avec uniquement un besoin de logement	1	0,6
Autres	6	3,4
Total	174	100,0

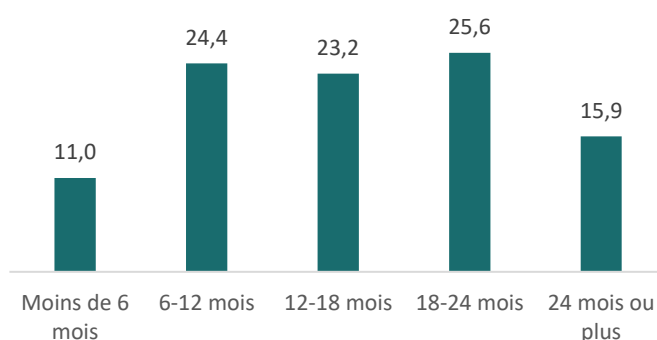
Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Au cours de l'année, 84 personnes sont sorties du dispositif des ACT de la région, dont huit personnes décédées. Elles représentent 40 % de la file active.

La durée moyenne de séjour s'élève à 17 mois (n= 77 personnes). Cette valeur varie de 6 à 36 mois selon les structures.

Les taux d'occupation sont proches de 100 % (87 à 100 % selon les structures).

Graph. 2. Répartition des sorties du dispositif des ACT de Nouvelle-Aquitaine*, selon les durées de séjour, en 2017 (en %)



Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
* 77 sorties renseignées sur 84

Près de la moitié des personnes ont l'autonomie pour gérer directement un logement autonome à la sortie du dispositif ACT et 18 % pour intégrer un logement accompagné. Plus de 12 % sont orientées vers un dispositif sanitaire, social ou médico-social. Les sorties vers un hébergement précaire ou provisoire concernent 14 % des personnes.

Par ailleurs, les structures ont prononcé trois exclusions et neuf personnes ont rompu le contrat de leur initiative.

Tableau 15. Répartition des sorties enregistrées par les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine* selon l'orientation à la sortie, en 2017

	Nombre	%
Logement autonome avec bail direct	34	46,6
Logement autonome avec bail glissant ou logement accompagné (résidences sociales/pension de famille, intermédiation locative...)	13	17,8
Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence)	10	13,7
Structure médico-sociale spécialisée en addictologie	4	5,5
Établissement de santé (hôpital, SSR, USLD)	3	4,1
Établissement pénitentiaire	3	4,1
Dispositif social d'hébergement (CHRS) ou médico-social pour personnes âgées	2	2,7
Autre	4	5,5
Total	73	100,0

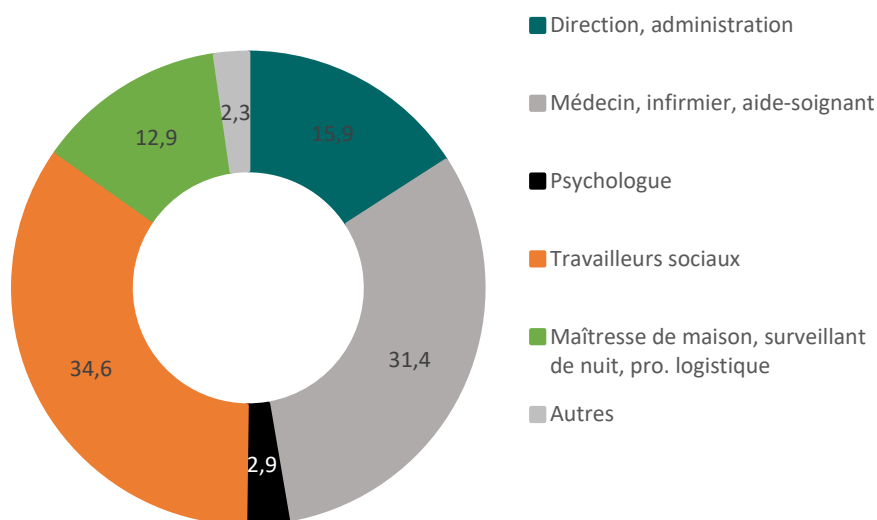
Source : Rapports d'activité des LHSS 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine
* 73 sorties renseignées sur 84

➤ 57 ETP en poste dans les ACT de la région

Les structures de la région totalisent 57,3 équivalents temps plein de professionnels en poste, soit 0,4 ETP par place. Ce taux varie de 0,3 à 0,5 selon les structures.

Avec 34,6 % des ETP, les travailleurs sociaux sont les plus représentés, devant les médecins, infirmiers et aides-soignants (31,4 %). Les fonctions assurant le quotidien de l'hébergement (maîtresses de maison, personnels d'entretien et surveillants de nuit) constituent 13 % des ETP, celles de direction et d'administration 16 % des ETP.

Graph. 3. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017



Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Tableau 16. Répartition des équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, en 2017

	Nb ETP	%	Nb de structures
Direction, administration			
Directeur	5,4	9,4	9
Secrétariat et personnel administratif	3,7	6,5	2
Médecin, infirmier, aide-soignant			
Médecin	2,2	3,8	11
Infirmier	10,0	17,5	10
Aide-soignant	5,8	10,1	3
Psychologue			
Psychologue	1,7	3,0	5
Travailleurs sociaux			
Éducateur spécialisé	10,1	17,6	9
Intervention sociale et familiale	2,0	3,5	3
Assistant social	5,6	9,8	8
Animateur	2,1	3,7	3
Maîtresse de maison, surveillant de nuit, pro. logistique			
Maîtresse de maison	2,0	3,5	2
Personnel logistique (entretien...)	3,4	5,9	4
Surveillant de nuit	2,0	3,5	1
Autres			
Autres	1,2	2,3	2
Total	57,2	100,0	

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Tableau 17. Nombre d'équivalents temps plein (ETP) en poste dans les structures d'ACT de Nouvelle-Aquitaine, et ratio entre les ETP et le nombre de place, en 2017

	Nb ETP salariés	Nb ETP / place
17-Cordia	4,4	0,3
23-CH Saint-Vaury	1,45	0,3
24-Aurore	4,4	0,4
33-Groupe SOS	9,4	0,4
33-La Case	4,7	0,3
40-La Source Landes Addictions	5,55	0,4
47-Sauvegarde	4,95	0,4
64-Le Colombier	4,3	0,5
64-ARSA Pyrénées-A.	8,25	0,5
86-Cordia	5,9	0,4
87-CH Esquirol	3,9	0,5
Nouvelle-Aquitaine	57,2	0,4

Source : Rapports d'activité des ACT 2017- ARS Nouvelle-Aquitaine - Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine



RÉSUMÉ DU RAPPORT

Un dispositif de 11 structures d'ACT en Nouvelle-Aquitaine, en 2017

Neuf départements couverts fin 2017 ; les trois autres, Charente, Corrèze et Deux-Sèvres, couverts fin 2018

137 places autorisées et installées, réparties en structures de 5 à 24 places

209 personnes accueillies en 2017, dont 19 % de femmes, la moitié âgée de 40-55 ans, 18 % de personnes placées sous main de justice, 80 % vivant dans la rue ou en hébergement précaire ou provisoire avant l'entrée, 80 % bénéficiaires du régime des ALD

Les conduites addictives très présentes parmi les personnes accueillies

La durée moyenne de séjour s'élève à 17 mois. L'intégration d'un logement par 65 % des personnes sorties dans l'année. L'absence de places disponibles à l'origine de 22 % des refus d'admission

57 ETP dont 35 % dédiés au travail social et 31 % au soin

POUR NOUS CITER :

Observatoire régional de la santé (ORS) Nouvelle-Aquitaine. Les appartements de coordination thérapeutique (ACT) de Nouvelle-Aquitaine, en 2017. Avril 2019. Rapport n° 055. 15 p.

Téléchargeable sur le site de l'ORS NA (www.ors-na.org)


+ D'INFORMATIONS

Personne à contacter : Nadine SCANDELLA – n.scandella@ors-na.org

Cette étude est réalisée à la demande de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine



• SIÈGE

 102 Bd Maréchal Juin
33000 BORDEAUX

 05.56.56.99.60

• ANTENNE DE LIMOGES

4 Avenue de la Révolution
87000 LIMOGES

05.55.32.03.01

• ANTENNE DE POITIERS

203 Route de Gençay
86280 SAINT BENOÎT

05.49.38.33.12



contact@ors-na.org



www.ors-na.org